ASSOCIATION LIBERALE D'ASSURANCE ET DE PREVOYANCE

A. L. A. P.

SIEGE SOCIAL : 11, RUE BRUNEL - 75017 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MARDI 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix-sept juin à quinze heures trente, les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 10 rue du Débarcadère à Paris 17ème, sur convocation par avis publié dans « LEFIGARO.fr » du 26 mars 2026 sous le numéro L0203998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Xavier LAQUEILLE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame Muriel CAMBON, une adhérente présente dès l'ouverture de la séance, est appelée comme scrutatrice. Madame Danielle COLIN est choisie comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du Bureau, que 262 431 adhérents pouvant prendre part à l'assemblée, conformément aux Statuts, 6 adhérents sont présents, représentés ou ont voté par correspondance. La feuille de présence sera conservée aux archives de l'Association.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- les justificatifs de la convocation,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- les projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration,
- les statuts de l'Association.

Il est rappelé l'ordre du jour :

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Quitus aux membres du Conseil d'administration.
3. Affectation du résultat de l'exercice.
4. Délégation au Conseil d'administration pour signer tous avenants aux contrats groupe d'assurance.
5. Nomination d'un administrateur.
6. Fixation du montant global annuel brut des indemnités allouées à l'ensemble des administrateurs
7. Pouvoir pour effectuer les formalités.

Le Président rend compte de l'activité de ALAP à partir du rapport remis en séance ainsi que les comptes sociaux de l'exercice 2025.

Le Président donne ensuite la parole aux adhérents.

Personne ne demandant la parole, le Président propose de passer à la présentation puis au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation du rapport et des comptes sociaux)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et pris connaissance des comptes de l'Association, approuve le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée générale donne quitus aux Membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, approuvant la proposition faite par le conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2025 de 131 731,79 euros en totalité au compte « report à nouveau », portant ainsi ledit « report à nouveau créditeur » de 901 907,95 euros à 1 033 639,74 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Délégation au conseil d'administration pour signer tous avenants aux contrats groupe d'assurance)

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir de signer, pour une période de 18 mois renouvelable, tous avenants aux contrats groupe d'assurance souscrits par l'Association.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale nomme Madame Nathalie RICHA, psychologue, en qualité d'administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Fixation du montant global annuel des indemnités allouées aux administrateurs)

L'assemblée générale fixe à 50 000 euros le plafond global, par année civile, des indemnités que le Conseil d'administration peut décider d'allouer à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, copie ou extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président

XAVIER LAQUEILLE

Le Scrutateur	*Le Secrétaire*
Muriel CAMBON	Danielle COLIN

ANNEXE

Le conseil d'administration est désormais composé des membres suivants :

Nom Prénom	Age en 2027	Fonction au CA	Date de Nomination	Dernier Renouvellement	Fin de mandat AGO/Ex
LAQUEILLE Xavier	71	Administrateur **Président**	AGO 02.07.2018 CA 06.07.2018	AGO 18.06.2024 CA 18.06.2024	**2026 LA** **2026 LA**
VAZQUEZ Vincent	50	Administrateur **Vice-Président**	AGO 02.07.2018 CA 18.06.2024	AGO 18.06.2024	2026 2026
CAMBON Muriel	59	Administrateur **Trésorière**	AGO 02.07.2018 CA 14.09.2021	AGO 18.06.2024 CA 18.06.2024	2026 2026
GOMBAULT Nicolas	64	Administrateur	AGO 02.07.2018	AGO 18.06.2024	2026
RICHA Nathalie	48	Administrateur	AGO 16.06.2026		2028
ROSENWALD Guillaume	63	Administrateur	AGO 02.07.2018	AGO 18.06.2024	2026
SALOMON Bruno	64	Administrateur	AGO 17.06.2025		2027